Chapitre 3

Section 3.07

Ministère de l'Éducation

Anglais langue seconde et perfectionnement de l'anglais

Contexte

Depuis l'an 2000, l'Ontario accueille en moyenne 128 000 immigrants chaque année. Environ 57 000 de ceux-ci parlent peu ou pas du tout l'anglais ou le français et, ainsi que le montre la figure 1, environ 17 000 d'entre eux sont d'âge scolaire.

La plupart des immigrants qui arrivent en Ontario s'établissent dans la région du grand Toronto ou dans d'autres centres urbains. En conséquence, 10 des 60 conseils scolaires de langue anglaise de la province reçoivent 86 % des subventions versées par le ministère de l'Éducation pour les programmes d'anglais langue seconde (ALS) et de perfectionnement de l'anglais (PA), tel qu'illustré à la figure 2.

Les documents du curriculum du ministère désignent les élèves des programmes d'ALS comme ceux qui, à leur arrivée à une école de l'Ontario, ont une connaissance limitée ou nulle de l'anglais mais qui ont reçu une instruction dans leur pays d'origine et ont des capacités de lecture et d'écriture correspondant à leur âge dans leur langue maternelle. Les élèves des programmes d'ALS du cycle moyen peuvent également être nés au Canada et avoir une maîtrise limitée de l'anglais, du fait qu'à la maison

ou dans leur quartier, l'anglais n'est pas parlé couramment.

Les documents du curriculum précisent que les élèves des programmes de PA sont ceux qui non seulement ont une connaissance limitée de l'anglais mais qui présentent aussi des lacunes importantes dans leur éducation à leur arrivée dans une école de l'Ontario, n'ayant reçu qu'une instruction limitée dans leur pays d'origine. À la différence des élèves des programmes d'ALS, les capacités de lecture et d'écriture des élèves des programmes de PA, dans leur langue maternelle, ne correspondent pas à leur âge.

Les buts généraux du ministère pour les programmes d'ALS et de PA consistent à aider les élèves à acquérir les capacités de lecture et d'écriture en anglais dont ils ont besoin pour réussir à l'école, aux programmes d'enseignement postsecondaire et sur le milieu de travail, en ayant des chances égales à celles des élèves dont la langue maternelle est l'anglais. Bien que les conseils scolaires aient pour tâche de concevoir et de mettre en œuvre les programmes et les services nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, le ministère a en bout de ligne la responsabilité de la qualité du système d'éducation.

Les subventions versées aux conseils scolaires pour les programmes d'ALS et de PA ont grimpé de

Figure 1: Immigrants non anglophones/francophones (résidents permanents) en Ontario, 2000-2004

Source des données : Citoyenneté et Immigration Canada

						moyenne sur
Âge	2000	2001	2002	2003	2004	5 ans
0 à 4 ans	7 965	9 741	8 993	7 471	7 447	8 323
5 à 13 ans (âge scolaire)	12 581	13 507	12 609	10 039	9 583	11 664
14 à 19 ans (âge scolaire)	5 728	6 060	5 705	4 803	4 569	5 373
Plus de 19 ans	31 185	36 509	34 200	30 788	24 671	31 471
Total	57 459	65 817	61 507	53 101	46 270	56 831

Figure 2 : Subventions d'ALS et de PA versées aux conseils scolaires de langue anglaise, 2004-2005

Source des données : ministère de l'Éducation

Conseil scolaire de district	Subventions d'ALS et de PA (en millions de dollars)	Subventions d'ALS pour les élèves nés au Canada (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Toronto	79,0	9,0	88,0
Peel	30,3	2,0	32,3
Toronto catholique	15,4	3,8	19,2
Région de York	11,9	1,1	13,0
Dufferin-Peel catholique	10,7	1,6	12,3
Ottawa-Carleton	7,2	1,0	8,2
Hamilton-Wentworth	5,2	0,7	5,9
Région de Waterloo	4,7	0,8	5,5
Thames Valley	4,7	0,7	5,4
Greater Essex County	3,6	0,4	4,0
Autres conseils	26,3	4,8	31,1
Total	199,0	25,9	224,9

Figure 3 : Subventions d'ALS et de PA versées aux conseils scolaires de langue anglaise, 2000-2001 à 2004-2005

Source des données : ministère de l'Éducation

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Subventions d'ALS et de PA (en millions de dollars	132	152	159	163	199
Subventions d'ALS pour les élèves nés au Canada (en millions de dollars)	22	22	22	23	26
Total (en millions de dollars)	154	174	181	186	225
Nombre d'élèves en ALS et en PA subventionnés	72 684	80 949	87 124	84 875	103 667
Nombre d'élèves en ALS nés au Canada subventionnés ¹	137 985	137 985	137 985	137 985	137 985

¹Ces chiffres se fondent sur le recensement de 1996.

154 millions à 225 millions de dollars au cours des cinq dernières années, comme le montre la figure 3.

Le ministère offre aux conseils scolaires des fonds particuliers pour les services d'ALS et de PA, mais il n'exige pas que les conseils affectent les fonds ainsi versés aux programmes d'ALS et de PA. Les conseils peuvent en effet consacrer ces fonds à d'autres programmes.

Objectif et portée de la vérification

L'objectif de notre vérification des subventions versées aux conseils scolaires pour les programmes d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais consistait à établir si le ministère disposait de méthodes adéquates pour :

- faire en sorte qu'on offre aux élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, de manière rentable, les programmes et les services dont ils ont besoin;
- mesurer l'efficacité des programmes d'ALS et de PA et faire rapport à ce sujet et, au besoin, s'assurer que des mesures correctives adéquates sont prises.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes des missions de certification, englobant l'optimisation des ressources et la conformité, établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et comprenait, en conséquence, les sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. La direction du ministère a convenu des critères utilisés pour générer les conclusions par rapport à l'objectif de notre vérification.

La majeure partie de notre travail a été réalisée au Conseil scolaire catholique de Dufferin-Peel, au Conseil scolaire du district de Toronto et au Conseil scolaire de district de la région de York. Nous avons interviewé des employés du ministère ainsi que le coordonnateur du programme d'ALS ou le directeur adjoint de chacun de ces trois conseils. Aux écoles, nous avons interviewé le directeur, des enseignants du programme d'ALS, des titulaires de classe et des élèves des programmes d'ALS au secondaire. Nous avons également examiné un échantillon des dossiers scolaires de l'Ontario d'élèves qui ont immigré au Canada en provenance de pays non anglophones, afin d'évaluer l'utilité des renseignements sur les services et le rendement que les écoles compilent sur chaque élève.

De plus, nous avons examiné les méthodes employées par d'autres autorités, nous nous sommes entretenus avec des participants à une conférence des enseignants et des coordonnateurs des programmes d'ALS de l'Ontario et nous avons rencontré des membres du corps enseignant de deux universités qui ont des connaissances spécialisées dans le domaine.

La Direction des services de vérification interne du ministère n'avait pas réalisé de travaux récents qui nous auraient permis de limiter la portée de notre travail.

Résumé

Nous avons constaté que bien que le ministère verse aux conseils scolaires presque 225 millions de dollars par année en subventions pour les programmes d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais, il ne dispose d'aucune information indiquant si les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais apprennent effectivement à maîtriser cette langue. De plus, le ministère ne dispose d'aucune information sur les fonds réellement consacrés par les conseils scolaires aux programmes d'ALS et de PA. Les renseignements qu'un conseil nous a transmis révélaient que plus de la moitié des fonds reçus pour ces programmes avaient été affectés à d'autres éléments.

Cette absence de vérification de la prestation des programmes d'ALS et de PA a suscité des préoccupations semblables à celles mentionnées dans notre rapport de vérification de 1993 sur l'élaboration du curriculum. Plus particulièrement, l'énorme latitude dont les conseils scolaires et, dans certains cas, les écoles jouissent en ce qui a trait aux programmes d'ALS et de PA augmente le risque que des élèves qui ont des besoins semblables reçoivent une aide différente, selon l'école ou le conseil qui assure la prestation du programme. De plus, en raison de l'absence d'un processus coordonné au niveau central en vue de l'élaboration de programmes de formation pour les enseignants et de matériel didactique, on remarque un sous-investissement à ces égards, ce qui risque d'entraîner des dédoublements des efforts déployés par les conseils scolaires.

Plus particulièrement, nous avons constaté ce qui suit :

- Le ministère n'a pas établi de norme mesurable de la maîtrise de l'anglais que les élèves des programmes d'ALS et de PA devraient atteindre avant de cesser de bénéficier des services d'ALS et de PA. Certains enseignants que nous avons interviewés se disaient préoccupés que l'on interrompe trop tôt les services offerts aux élèves des programmes d'ALS et de PA en raison des contraintes budgétaires.
- Les enseignants ne disposent pas d'outils qui pourraient les aider à évaluer correctement la situation de départ et les progrès réalisés par les élèves quant à la maîtrise de l'anglais, ainsi qu'à déterminer si une aide supplémentaire s'avère nécessaire.
- Bien que le ministère ait recommandé aux enseignants de modifier les exigences fondamentales du curriculum pour les élèves des cours d'ALS et de PA, et de prévoir des mesures d'adaptation (par exemple du temps supplémentaire pour les tests), il n'offre que peu d'indications sur la façon d'adapter les exigences de base du curriculum en fonction des élèves qui apprennent l'anglais. En raison de cette absence d'orientation,

- on remarque une incohérence dans les méthodes employées.
- Les bulletins et les dossiers scolaires renferment des renseignements insuffisants au sujet des modifications aux exigences fondamentales ou des mesures d'adaptation prévues pour les élèves des programmes d'ALS et de PA. Ainsi, les parents, les directeurs et les conseils scolaires ne sont pas en mesure d'évaluer l'utilité des modifications et des mesures d'adaptation ou encore les répercussions de celles-ci sur les notes.
- Le ministère ne vérifie pas que la politique de financement des programmes d'ALS et de PA cible les élèves qui ont le plus besoin d'aide, ce qui peut avoir entraîné une répartition inéquitable des fonds entre les conseils scolaires.

En 2004, le gouvernement a mis sur pied le Secrétariat de la littératie et de la numératie, en précisant que chaque élève de l'Ontario devrait avoir, dès l'âge de 12 ans, des compétences élevées en lecture, en écriture, en mathématiques et en compréhension. Le Secrétariat a reconnu plus particulièrement que les élèves des programmes d'ALS éprouvent encore des difficultés. Dans son document de stratégie de mai 2005, le Secrétariat mentionne que parmi les principaux buts qu'il vise figurent un accent accru sur l'alphabétisme et l'aptitude en calcul, de même que la communication de méthodes efficaces entre les écoles et les districts. Chacun de ces buts se rapporte directement aux préoccupations relevées lors de notre vérification.

Constatations détaillées de la vérification

FORMATION DES ENSEIGNANTS ET MATÉRIEL DIDACTIQUE

Pour devenir spécialiste de l'enseignement de l'anglais langue seconde, les enseignants de l'Ontario doivent suivre un programme en trois parties agréé par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui leur permet d'acquérir une solide connaissance des principes d'acquisition d'une langue seconde et des méthodes d'enseignement en classe. Les enseignants sont agréés pour l'enseignement de l'ALS si, à tout le moins, ils ont effectué la première partie du programme en trois parties. Les spécialistes de l'ALS que nous avons interviewés ont indiqué que tous les enseignants de l'ALS devaient suivre le programme de spécialiste.

Les enseignants de l'ALS dans les écoles élémentaires travaillent en général avec des élèves qui en sont aux premiers stades de l'apprentissage de l'anglais, en les retirant de leur classe ordinaire pendant une partie de la journée afin de leur donner cette instruction. Les élèves des écoles que nous avons visitées étaient en général ainsi absents des cours portant sur une matière exigeant une bonne connaissance de la langue, l'histoire par exemple. Les élèves ne s'absentaient pas des cours de base comme les mathématiques. Aux conseils que nous avons visités, les élèves qui, lorsqu'ils se présentaient à l'école la première fois, connaissaient peu l'anglais étaient en général complètement intégrés après trois ans de cours d'ALS et de PA.

Parmi les outils dont disposent les enseignants, mentionnons un guide de ressources pour les programmes d'ALS et de PA pour les élèves de la 1^{re} à la 8^e année, que le ministère a publié en 2001. Bien

que le guide de ressources ne décrive pas de cours particuliers, il communique aux conseils scolaires et aux enseignants des suggestions au sujet de la prestation des programmes d'ALS et de PA. Le guide de ressources décrit en outre les quatre niveaux de l'acquisition d'une langue seconde et du perfectionnement de l'alphabétisme, qui sont résumés à la figure 4.

En 1999, le ministère a publié, à l'intention des écoles secondaires, un document de curriculum décrivant cinq cours d'ALS et quatre cours de PA destinés à des élèves ayant divers degrés de maîtrise de l'anglais. Le cinquième cours d'ALS et le quatrième cours de PA visent à préparer les élèves au cours d'anglais de 11° année. Les élèves peuvent utiliser les cours d'ALS et de PA pour un maximum de trois des quatre crédits obligatoires en anglais. L'autre crédit doit correspondre au cours d'anglais de 11° ou de 12° année.

Ces documents du ministère précisent que les élèves mettent en général de cinq à sept ans pour parler couramment l'anglais. Ainsi, la plupart des élèves qui n'ont pas été complètement intégrés après avoir reçu trois ans d'instruction en ALS et PA pourraient toujours tirer avantage de méthodes d'instruction et de techniques spécialisées. Toutefois, aucune exigence minimale de formation en ALS et PA n'est imposée aux enseignants des classes ordinaires, lesquelles comptent un nombre important d'élèves des cours d'ALS. On nous a indiqué

Figure 4 : Niveaux d'acquisition de la langue seconde et de perfectionnement linguistique Source des données : ministère de l'Éducation

Niveau	ALS	PA
1	L'anglais est employé pour la survie.	On commence à employer l'anglais canadien universel de manière convenable.
2	L'anglais est employé dans le cadre d'activités et de situations structurées et courantes.	L'anglais canadien universel est employé dans le cadre d'activités et de situations structurées et courantes.
3	L'anglais est employé indépendamment dans la plupart des situations.	L'anglais canadien universel est employé de façon exacte et correcte dans la plupart des situations.
4	L'anglais est employé avec une maîtrise qui s'approche de celle des personnes dont l'anglais est la langue maternelle.	On fait preuve de capacités de lecture et d'écriture correspondant à l'année scolaire.

que, par conséquent, bon nombre des élèves des cours d'ALS et de PA ont des enseignants qui n'ont pas la formation nécessaire pour pouvoir mettre en application des techniques et des stratégies d'éducation adéquates.

Les titulaires de classe que nous avons interviewés ont indiqué avoir besoin d'une formation pratique axée, par exemple, sur l'apport de modifications adéquates aux exigences du curriculum pour des élèves se trouvant à divers stades de maîtrise de l'anglais, ainsi que sur le degré de difficulté des devoirs à domicile à assigner, en tenant compte de l'incapacité des parents à aider les élèves dans bien des cas.

Les enseignants ont également mentionné avoir besoin de copies types (exemples de devoirs notés pour les élèves se trouvant aux divers stades de maîtrise de l'anglais) qui les aideraient à évaluer les travaux des élèves des cours d'ALS et de PA. Bien que le ministère ait conçu des copies types pour le curriculum général et pour les cours d'ALS et de PA des études secondaires, il ne l'a pas fait pour les élèves des cours d'ALS et de PA qui étudient en fonction d'exigences modifiées.

En ce qui a trait au matériel didactique, les enseignants des conseils que nous avons visités ont indiqué qu'il serait avantageux, pour les élèves des cours d'ALS et de PA, de disposer d'un nombre accru de livres convenant à leur âge qui présenteraient un intérêt certain et qui utiliseraient un vocabulaire rudimentaire (également appelés livres d'images), afin qu'ils puissent améliorer leur maîtrise de l'anglais en s'adonnant à une lecture agréable. Ils ont également mentionné qu'il serait utile de disposer de dictionnaires bilingues pour un plus grand nombre de langues, ainsi que de dictionnaires visuels correspondant à l'âge des élèves qui expliquent la signification des mots à l'aide d'images et de schémas.

Le guide de ressources du ministère précise que « tous les aspects du perfectionnement de l'anglais d'un élève peuvent être améliorés par le recours à des logiciels interactifs (par exemple des logi-

ciels de traitement de texte offrant des fonctions de correction orthographique et grammaticale, des logiciels graphiques, des logiciels de simulation d'éditique et des jeux interactifs de résolution de problèmes). » De même, le rapport de décembre 2004 de la Table ronde des experts en littératie de la 4e à la 6e années du ministère recommandait l'emploi de logiciels de traduction, de dictionnaires électroniques et d'autres outils technologiques qui peuvent aider les élèves à apprendre le langage des textes académiques et établir des ponts entre une langue et une autre. Les éducateurs des conseils que nous avons visités ont indiqué qu'ils n'utilisaient pas beaucoup de logiciels de ce type et qu'ils ne disposaient pas des ressources nécessaires pour évaluer les logiciels et les autres outils didactiques.

Les éducateurs ont également précisé que les écoles ont des besoins communs en ce qui a trait à la formation d'ALS et de PA pour les titulaires de classe et au matériel didactique. Un des conseils que nous avons visités avait conçu de manière indépendante certains cours de formation et des copies types à l'intention de ses enseignants. Toutefois, plutôt que de voir chaque conseil élaborer ces éléments de facon indépendante, il serait certes plus économique pour le ministère de le faire pour l'ensemble des conseils scolaires. Une participation officielle du ministère pourrait en outre contribuer à faire en sorte que les cours de formation et le matériel didactique soient de très bonne qualité et qu'ils soient produits en temps opportun. Par ailleurs, la participation du ministère à l'évaluation des logiciels et des autres outils didactiques qui existent serait plus rentable que les évaluations distinctes effectuées indépendamment par les différents conseils.

RECOMMANDATION

Afin que les élèves des programmes d'anglais langue seconde (ALS) et de perfectionnement de l'anglais (PA) bénéficient de méthodes et d'outils didactiques adéquats, le ministère doit :

- collaborer avec les conseils scolaires afin de définir et d'offrir la formation minimale dont les enseignants ont besoin pour pouvoir travailler efficacement dans les écoles où on retrouve un nombre important d'élèves des cours d'ALS et de PA;
- coordonner l'évaluation et, au besoin, l'élaboration des cours à l'intention des enseignants et du matériel didactique comme les copies types et les didacticiels d'ALS et de PA.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère convient que tous les élèves profitent de méthodes d'instruction et d'un soutien adéquats.

Le ministère est actuellement en train d'élaborer une politique complète pour la maternelle jusqu'à la 12^e année, concernant les élèves qui apprennent l'anglais. Le ministère produit également à l'heure actuelle du matériel documentaire et des programmes de perfectionnement professionnel qui aideront les enseignants et les écoles à œuvrer auprès de ces élèves.

VÉRIFICATION DES PROGRÈS DES ÉLÈVES

Le curriculum du ministère ne précise pas d'objectifs mesurables pour les programmes d'ALS et de PA. Il ne comprend pas non plus de normes sur la maîtrise de l'anglais pour chaque âge qui, si elles étaient respectées, permettraient de démontrer que les élèves des programmes d'ALS et de PA ont atteint des objectifs spécifiques.

On pourrait envisager d'utiliser la méthode employée pour une étude réalisée en Alberta en 2003 au sujet des élèves des cours d'ALS de 10° année, afin d'établir des normes et de mesurer les progrès des élèves par rapport à des objectifs fixés. Plus particulièrement, cette méthode comprend :

- un moyen de mesure de la compréhension de la lecture à l'aide de tests, qui a permis aux chercheurs d'évaluer les élèves des cours d'ALS à un point de départ clairement défini par rapport à leurs camarades de langue anglaise du même âge et de mesurer les progrès réalisés par la suite;
- un objectif mesurable, qui visait à aider les élèves des cours d'ALS qui débutaient la 10° année au 15° rang-centile en compréhension de la lecture en anglais à atteindre le 65° rang-centile, soit le point auquel on estime qu'ils pourraient poursuivre des études postsecondaires;
- une période de temps définie pour l'atteinte de cet objectif, soit cinq semestres.

Nous mentionnons aux sections qui suivent que des normes et des outils d'évaluation connexes aideraient les éducateurs à prendre des décisions adéquates au sujet du moment d'interrompre les cours d'ALS et de PA, à vérifier les progrès des élèves quant à la maîtrise de l'anglais et à faire rapport de manière davantage objective au sujet du rendement des élèves.

Évaluation initiale

La première évaluation de la plupart des élèves immigrants d'âge scolaire a lieu au moment de l'inscription à un conseil scolaire. Les trois conseils que nous avons visités avaient mis en place des centres d'accueil qui évaluaient les élèves immigrants. Toutefois, les centres d'un conseil n'évaluaient que les élèves des écoles secondaires. Les élèves en âge de fréquenter une école élémentaire de ce conseil étaient inscrits à l'école même.

Les centres d'accueil que nous avons visités évaluaient la maîtrise de l'anglais à l'aide d'outils conçus par une association ontarienne d'éducateurs en ALS. Toutefois, nous avons remarqué que, sauf en ce qui concerne les mathématiques, les centres n'évaluaient que sommairement le niveau d'instruction réel des élèves : ils ne déterminaient en effet que le nombre d'années d'instruction reçues avant l'immigration au Canada. De plus, on ne tentait pas de vérifier le niveau d'alphabétisation dans leur langue maternelle. Ainsi, les écoles ne disposent pas d'un point de départ clair à partir duquel elles peuvent vérifier les progrès des élèves et donc déterminer si le piètre rendement d'un élève particulier découle principalement de difficultés linguistiques ou d'une base d'instruction faible. Les éducateurs avec lesquels nous nous sommes entretenus à ce sujet ont précisé qu'il serait utile de disposer de meilleurs renseignements sur les élèves au moment de leur arrivée dans le système scolaire.

RECOMMANDATION

Le ministère doit déterminer si les avantages que procure aux enseignants le fait de disposer d'un point de départ clair à partir duquel ils peuvent vérifier les progrès réalisés sont suffisants pour justifier le coût d'une évaluation plus poussée de l'alphabétisme et du niveau d'instruction dans la langue maternelle des nouveaux élèves des programmes d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère reconnaît le bien-fondé de cette recommandation et il a amorcé un programme de recherche visant à déterminer d'autres façons d'améliorer les résultats des élèves qui apprennent l'anglais, afin de combler certaines des lacunes observées dans les recherches effectuées au Canada sur les programmes d'ALS et de PA ainsi que de faire participer les éducateurs aux recherches en cours.

En mai 2005, le ministère a mis en marche un processus officiel de consultation au sujet des besoins des élèves qui apprennent l'anglais. Le ministère continuera de collaborer avec des partenaires du milieu de l'éducation afin de cerner et d'examiner des méthodes efficaces servant à effectuer une évaluation initiale des connaissances linguistiques des élèves quant à leur langue maternelle, de la maîtrise de l'anglais et des acquis scolaires

Évaluations continues

Les deux documents du curriculum du ministère sur l'ALS et le PA précisent que les progrès de chaque élève dans l'acquisition de l'anglais doivent être vérifiés de près par les enseignants, jusqu'à ce que l'élève fasse preuve d'un degré de maîtrise de l'anglais semblable à celui de ses pairs de langue anglaise. Ainsi, les enseignants pourraient offrir aux élèves des changements au programme et proposer un soutien supplémentaire au besoin. Les éducateurs que nous avons interviewés convenaient que le progrès d'un élève est le changement observé entre une évaluation et la suivante et que la vérification des progrès réalisés consiste en une évaluation de la suffisance de ce changement. Par conséquent, la vérification adéquate des progrès d'un élève des programmes d'ALS et de PA quant à l'acquisition de l'anglais consisterait à :

- mesurer, au moins une fois par année, la maîtrise de l'anglais de l'élève par rapport aux collègues de son âge dont la langue maternelle est l'anglais;
- 2) quantifier le progrès réalisé par l'élève entre les évaluations;
- 3) déterminer si les progrès réalisés sont adéquats dans les circonstances, décrire cette évaluation et apporter des changements au programme de l'élève, au besoin.

Pour vérifier les deux premiers éléments, les enseignants ont besoin d'outils pour mesurer, de manière périodique, la maîtrise de l'anglais de leurs élèves des programmes d'ALS et de PA. Le troisième élément exige des points repères, pour les différents âges et niveaux de maîtrise auxquels les élèves débutent un semestre ou une étape, à l'aide desquels les enseignants pourront comparer les progrès de chaque élève. Des progrès égaux ou supé-

rieurs au point repère indiqueraient qu'un élève réalise des progrès adéquats, tandis que des progrès inférieurs au point repère révéleraient qu'une aide supplémentaire peut s'avérer nécessaire. Un spécialiste de l'éducation de l'ALS et du PA que nous avons interviewé a laissé entendre que l'ampleur des progrès réalisés à la fin d'une période d'évaluation, par 60 % des élèves des programmes d'ALS et de PA qui sont tous entrés dans le système scolaire de l'Ontario au même âge et au même niveau de maîtrise, pourrait constituer un point repère utile.

Toutefois, le ministère n'a pas conçu les outils d'évaluation et les points repères nécessaires pour permettre aux enseignants de mesurer les progrès des élèves des programmes d'ALS et de PA dans l'acquisition de l'anglais. Il a plutôt confié aux divers conseils scolaires le soin de déterminer de quelle façon mesurer la maîtrise de l'anglais, ou même s'il convenait de le faire, ainsi que d'établir ce qui constitue un progrès adéquat au cours d'une période d'évaluation. Aucun des conseils que nous avons visités n'a fourni aux enseignants des outils destinés à mesurer les progrès réalisés par les élèves entre les évaluations. Par conséquent, l'information nécessaire pour vérifier les progrès des élèves des programmes d'ALS et de PA quant à l'acquisition de l'anglais n'était, fondamentalement, pas disponible. Les enseignants que nous avons interviewés ont précisé que la vérification était officieuse, mais que des mesures étaient prises si les élèves risquaient d'échouer à des cours en raison de problèmes linguistiques.

RECOMMANDATION

Pour que les décisions au sujet des types et de l'ampleur des services et du soutien offerts aux élèves des cours d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais se fondent sur une vérification adéquate des progrès réalisés, le ministère doit concevoir des outils dont les enseignants peuvent se servir pour mesurer périodiquement la maîtrise de l'anglais par les

élèves ainsi que des points repères à l'aide desquels ils peuvent comparer les progrès de chaque élève.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère s'engage à maintenir un système d'éducation de grande qualité qui vise la réussite de tous les élèves, y compris ceux en voie d'acquérir la maîtrise de l'anglais.

Le ministère collaborera avec des partenaires du milieu de l'éducation afin d'évaluer et de définir des méthodes d'évaluation continue efficaces de l'acquisition de l'anglais par les élèves et des progrès scolaires de ceux-ci.

Description des activités de vérification

Les écoles de l'Ontario conservent des renseignements sur les élèves dans des dossiers scolaires, qui consistent en des dossiers officiels permanents tenus à l'école fréquentée par l'élève. Lorsqu'un élève change d'école, son dossier est envoyé à cette école. Le ministère exige que les dossiers renferment l'information d'inscription de base, les bulletins scolaires, les relevés de note de l'Ontario (s'il y a lieu) et les renseignements supplémentaires qui favorisent l'amélioration de l'instruction de l'élève. Ces renseignements supplémentaires peuvent comprendre le résultat de la vérification, par les enseignants, des progrès réalisés par les élèves des programmes d'ALS et de PA, notamment dans l'acquisition de l'anglais et l'intégration sociale.

Dans notre échantillon de dossiers d'élèves des programmes d'ALS et de PA qui fréquentaient les écoles que nous avons visitées, nous n'avons remarqué que peu de renseignements sur les progrès des élèves au sujet de l'acquisition de l'anglais et aucune information sur l'intégration sociale des élèves des écoles secondaires. Par conséquent, ces dossiers seront fort peu utiles aux enseignants de l'année suivante qui souhaiteraient déterminer si

l'élève pourrait profiter de l'apport de changements au programme ou d'un soutien supplémentaire.

Certains dossiers que nous avons examinés renfermaient des feuilles de suivi destinées à présenter une évaluation générale de la maîtrise de l'anglais par les élèves. Toutefois, étant donné que ces documents n'étaient pas obligatoires, ils n'étaient pas toujours produits. De plus, ils ne visaient pas à permettre aux enseignants de quantifier les progrès réalisés par les élèves entre les évaluations.

En ce qui concerne l'intégration sociale des élèves des programmes d'ALS et de PA, nous avons remarqué que bien que le document du curriculum du ministère pour les écoles secondaires précise que les écoles doivent vérifier l'intégration sociale, il ne donne pas d'exemples des attentes du ministère à cet égard ou des avantages que présentent les activités sociales pour les élèves. L'interaction sociale avec des camarades nés au Canada aide non seulement les élèves des programmes d'ALS et de PA à apprendre l'anglais, mais elle peut également les aider à se préparer au marché du travail et à y réussir. Les gestionnaires et les professionnels immigrants qui ont participé à une étude de 2004 du Conference Board du Canada ont indiqué que le peu de connaissance des normes et des valeurs canadiennes leur avait nui dans la réalisation de leur plein potentiel.

RECOMMANDATION

Afin que les dossiers scolaires de l'Ontario renferment l'information nécessaire pour permettre aux enseignants de l'année suivante d'évaluer les besoins des élèves des programmes d'anglais langue seconde (ALS) et de perfectionnement de l'anglais (PA), de manière à pouvoir offrir le degré d'aide adéquat, le ministère doit :

 exiger que les écoles adjoignent aux dossiers scolaires des résumés des activités de vérification des progrès des élèves des programmes d'ALS et de PA quant à l'acquisition de l'anglais; préciser ce qu'il attend au sujet de la vérification de l'intégration sociale des élèves.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

L'obligation de rendre compte à l'égard de la vérification et de la consignation des progrès de tous les élèves est prioritaire pour le ministère. Le nouveau cadre de politique pour les élèves qui apprennent l'anglais indiquera clairement les attentes du ministère quant à la vérification des progrès réalisés par ces élèves.

Le ministère consultera des partenaires du milieu de l'éducation afin de déterminer les méthodes les plus efficaces pour vérifier et faire le suivi des progrès des élèves qui apprennent l'anglais.

À quel moment interrompre les services

L'un des points essentiels pour ce type de programme a trait à l'établissement du moment auquel les élèves n'auront plus besoin des services. En général, les écoles que nous avons visitées réduisent l'aide offerte aux élèves des écoles élémentaires une fois que ceux-ci ont atteint le 3e niveau, qui est défini ainsi à la figure 4 : « l'anglais est employé indépendamment dans la plupart des situations ». Pour les élèves qui commencent l'école au 1er niveau (« l'anglais est employé pour la survie »), le service est en général offert pendant deux ou trois ans. Toutefois, une étude de 2002 du rendement scolaire à long terme des élèves des programmes d'ALS aux États-Unis a révélé que les élèves qui ne maîtrisent pas l'anglais ne devraient pas suivre de programmes à court terme dont la durée n'est que d'un à trois ans; la durée minimale nécessaire à l'atteinte d'un rendement conforme au niveau scolaire dans la langue seconde est de quatre ans.

La conclusion de cette étude est conforme aux points de vue exprimés par certains éducateurs que nous avons interviewés, à savoir que les décisions visant la réduction ou l'élimination de l'aide une fois que les élèves ont atteint le 3° niveau se fondaient souvent sur des contraintes de ressources plutôt que sur une évaluation pédagogique adéquate. Bien que les enseignants nous aient indiqué que les services sont à nouveau offerts dans les cas de rendement scolaire très faible, cette méthode ne répond pas aux besoins des élèves dont le rendement est inférieur à leur potentiel, en raison d'une mauvaise maîtrise de l'anglais, et qui pourraient bénéficier du maintien de services supplémentaires.

D'autres autorités ont reconnu la nécessité d'un fondement plus rigoureux pour déterminer à quel moment interrompre les services. Par exemple, l'État de New York exige que ses conseils scolaires offrent des services d'ALS jusqu'à ce que les élèves atteignent le degré de maîtrise de l'anglais précisé par l'État, qui est mesuré chaque année à l'aide de tests de l'anglais langue seconde. En octobre 2003, l'Alberta Commission on Learning a recommandé à la province d'élaborer des normes de maîtrise provinciales pour l'évaluation des élèves des cours d'ALS et de financer ces services jusqu'à ce que les élèves atteignent le niveau indiqué par la norme établie. Le gouvernement de l'Alberta a répondu qu'il appuyait cette recommandation et il a signalé en octobre 2004 qu'Alberta Learning (le ministère de l'Éducation de l'Alberta) élaborait des normes provinciales sur la maîtrise et des outils d'évaluation pour les élèves des cours d'ALS.

Les coordonnateurs des programmes d'ALS que nous avons interviewés conviennent de la nécessité d'établir une norme pour appuyer les décisions en matière de services prises au sujet des élèves des programmes d'ALS et de PA. Toutefois, on s'est dit inquiet du fait qu'en l'absence de ressources supplémentaires, si on devait continuer à offrir des services aux élèves jusqu'à ce que ceux-ci respectent la norme, on ne ferait que diviser les ressources existantes entre un plus grand nombre d'élèves.

RECOMMANDATION

Afin que les services offerts aux élèves des programmes d'anglais langue seconde (ALS) et de perfectionnement de l'anglais (PA) ne soient pas interrompus prématurément, le ministère doit établir des normes mesurables de maîtrise de l'anglais que les élèves des programmes d'ALS et de PA devront atteindre pour que les conseils scolaires puissent interrompre les services d'ALS et de PA offerts à ces élèves.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère est en train d'élaborer une politique qui précisera les exigences au sujet des types de soutien nécessaires pour répondre aux divers besoins des élèves qui apprennent l'anglais.

Rapport sur le rendement des élèves

Les documents du curriculum du ministère précisent qu'on doit adapter les programmes afin d'aider les élèves qui en sont aux premiers stades de l'apprentissage ou du perfectionnement de l'anglais, à réussir. Il s'agit ainsi, notamment, de modifier (réduire) les exigences du curriculum en matière d'apprentissage des matières et des cours et d'offrir aux élèves des mesures spéciales, par exemple du temps supplémentaire pour les tests ou la permission d'utiliser des dictionnaires bilingues.

Le guide des ressources, publié en 2001, du curriculum élémentaire de l'Ontario en ALS et PA précise que les bulletins scolaires doivent indiquer si on a prévu des exigences modifiées pour les élèves des programmes d'ALS et de PA. Le guide des ressources mentionne également qu'il importe que les parents des élèves des programmes d'ALS et de PA comprennent les raisons pour lesquelles une note particulière a été accordée et le rapport entre celles-ci et la capacité de l'élève à employer l'anglais et sa maîtrise de la matière. Toutefois, les mesures

spéciales prévues à l'intention des élèves ainsi que la nature et l'ampleur des modifications aux exigences générales du curriculum n'étaient pas indiquées dans les bulletins scolaires des écoles élémentaires que nous avons visitées.

Le document du curriculum du ministère pour les cours d'ALS et de PA de la 9e à la 12e années précise que les bulletins scolaires doivent clairement indiquer si les exigences d'apprentissage imposées aux élèves des programmes d'ALS et de PA ont été modifiées et de quelles mesures spéciales ces élèves disposent. Toutefois, les bulletins scolaires que nous avons examinés ne mentionnaient pas si des mesures spéciales étaient offertes ou si les exigences en matière d'apprentissage avaient été modifiées. En ce qui concerne les modifications, la plupart des enseignants et des directeurs des écoles secondaires que nous avons interviewés ont indiqué qu'ils ne modifiaient pas les exigences du curriculum, sauf pour les élèves ayant des besoins spéciaux. Cependant, certains enseignants nous ont indiqué que les exigences du curriculum sont modifiées pour les élèves de l'ALS et du PA des classes communes, soit les classes ne comprenant que des élèves d'ALS et de PA qui en sont aux premiers stades. D'autres enseignants ont mentionné qu'ils se montraient généreux dans les notes accordées aux élèves des cours d'ALS et de PA. Ce fait n'était pas indiqué dans les bulletins scolaires ou dans les dossiers que nous avons examinés.

Ainsi, l'information qui serait essentielle pour pouvoir brosser un tableau exact du rendement des élèves des cours d'ALS et de PA par rapport à leurs homologues dont la langue maternelle est l'anglais ne figure ni dans les bulletins scolaires ni dans les dossiers. Par conséquent, le conseil, les directeurs et les parents ne peuvent déterminer le bien-fondé des modifications et des mesures spéciales accordées à chaque élève. En outre, étant donné que l'ampleur des modifications et des mesures spéciales est déterminée uniquement par les différents enseignants, la situation peut varier grandement pour les élèves qui ont une maîtrise équivalente de

l'anglais dans différentes écoles ou même au sein d'une même école.

L'exactitude des évaluations des élèves des cours d'ALS a été remise en question dans une étude de 1993 réalisée par un conseil scolaire de l'Ontario. On a alors relevé des éléments très probants qui laissaient entendre que l'évaluation des élèves des cours d'ALS par les enseignants était exagérée. L'étude a également constaté que les enseignants avaient tendance à accorder ces notes plus élevées aux élèves des cours d'ALS pour deux raisons : tout d'abord, ils se montrent généreux dans leur perception des élèves des cours d'ALS car ils veulent leur donner le « bénéfice du doute »; ensuite, ils n'ont pas élaboré de normes empiriques ou intuitives suffisantes pour les réalisations des élèves des cours d'ALS en fonction de l'âge et de la durée de résidence de ces élèves. De même, une étude réalisée dans une école secondaire de l'Alberta en 2003 a révélé que de nombreux enseignants étaient portés à accorder aux élèves de l'ALS des cours d'anglais des notes fondées sur la bonne volonté.

Les éducateurs que nous avons interviewés ont indiqué des points de vue différents au sujet des avantages de rapports exacts sur la maîtrise de l'anglais par les élèves des programmes d'ALS et de PA et sur leur rendement global. Ceux qui s'opposaient à cette idée se préoccupaient du fait que cela pourrait miner la confiance de leurs élèves. Toutefois, l'étude réalisée en 2003 en Alberta mentionnée cidessus décrit les notes inexactes comme une « conspiration bienveillante » qui, en bout de ligne, a des conséquences très néfastes, comme en font foi les résultats aux examens et l'échec subséquent des élèves dans leurs études postsecondaires. Une étude de 2004 sur le rendement scolaire des étudiants des cours d'ALS d'une grande université de l'Ontario a révélé que le rendement des étudiants de l'ALS était inférieur à ce que leurs notes au secondaire permettaient de prévoir, ce qui laissait entendre que les notes du cours secondaire ne correspondaient pas véritablement au rendement de ces élèves. L'étude faisait remarquer qu'à un niveau très global, les

conclusions laissaient par ailleurs entendre qu'en général, les élèves des cours d'ALS, peu importe leur lieu de naissance et leur durée de résidence au Canada, n'obtenaient pas des notes comparables à celles des personnes nées au Canada qui parlent l'anglais, même si, avant leur entrée à l'université, ils avaient obtenu des notes semblables à l'école secondaire.

Nous comprenons par ailleurs que bon nombre des universités de l'Ontario ne sont pas disposées à se fier uniquement aux notes des élèves des cours d'ALS, pour les unités d'anglais, aux fins de l'admission. Elles exigent plutôt que les élèves qui sont au Canada depuis moins de trois ans subissent le *Test of English as a Foreign Language* (test d'anglais langue étrangère), même s'ils ont déjà réussi le cours d'anglais de la 12^e année.

Les évaluations inexactes et les notes exagérées au sujet du rendement d'un élève peuvent avoir d'autres inconvénients. Par exemple, les élèves qui bénéficieraient de programmes postscolaires et de programmes d'été peuvent choisir de ne pas participer à ceux-ci, en croyant à tort que leurs notes concordent véritablement avec leur rendement.

RECOMMANDATION

Afin que les progrès des élèves des cours d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais soient correctement indiqués, le ministère doit collaborer avec les conseils scolaires pour assurer que les bulletins scolaires comprennent des renseignements sur l'ampleur, le cas échéant, des modifications apportées aux exigences du curriculum et des types de mesures spéciales prévues pour les élèves.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère reconnaît le bien-fondé de cette recommandation. La politique qui est en cours d'élaboration pour les élèves qui apprennent l'anglais offrira aux conseils scolaires une orientation au sujet de la description des modifica-

tions apportées au programme d'un élève ainsi que des rapports à ce sujet.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES PROGRAMMES

L'évaluation du rendement d'un programme consiste à déterminer dans quelle mesure on a obtenu les résultats escomptés et si les sommes dépensées étaient raisonnables. Nous indiquons aux sections qui suivent que ni le ministère ni les conseils scolaires que nous avons visités n'avaient établi de processus qui auraient permis de recueillir des renseignements sur les coûts, les services offerts et les résultats des élèves, dont on a besoin pour évaluer les résultats des programmes d'ALS et de PA.

De plus, les conseils que nous avons visités ne disposaient d'aucune information sur l'efficacité et les résultats des divers services offerts, comme les taux d'obtention de diplômes ou la rentabilité relative de chaque type de service. Ainsi, ces conseils ne disposaient d'aucune donnée pour déterminer quels services donnaient les meilleurs résultats pour les élèves au coût le plus bas et, par conséquent, ils ne pouvaient cerner les pratiques exemplaires qu'ils auraient pu communiquer aux autres conseils scolaires, notamment des pratiques qui pourraient aider les élèves à apprendre plus rapidement l'anglais.

Apprentissage plus rapide de l'anglais

Le document du curriculum du cours secondaire du ministère, ainsi qu'une étude réalisée en 2002 aux États-Unis, indiquent que le temps est un facteur important pour les élèves qui, à leur arrivée, en sont aux dernières années du cours primaire ou à l'école secondaire. Le document du curriculum précise que les élèves qui débutent l'anglais à l'école secondaire peuvent ne pas disposer du temps suffisant pour rattraper leurs camarades à la fin de la 12^e année.

L'étude américaine a révélé que pour les élèves dont le rendement scolaire correspond à leur niveau scolaire dans leur langue maternelle lorsqu'ils arrivent au pays, l'apprentissage de l'anglais à un niveau suffisant pour pouvoir étudier à nouveau à leur niveau scolaire équivaut à interrompre leurs études pendant une ou deux années. Ainsi, ils doivent progresser davantage chaque année que l'élève anglophone moyen et ce, pendant plusieurs années successives, afin de pouvoir à un moment donné rattraper leur niveau scolaire. Il s'agit d'une tâche très difficile.

Certaines écoles que nous avons visitées et qui accueillaient un grand nombre d'élèves n'ayant aucune connaissance de l'anglais prenaient des mesures pour aider ces élèves à progresser plus rapidement en accroissant l'instruction donnée par les enseignants qui ont une formation en ALS. Par exemple :

- Deux écoles élémentaires offraient une instruction supplémentaire, donnée par les enseignants de l'ALS, dans des classes de rappel pendant les premiers mois suivant l'arrivée des élèves, avant de placer ceux-ci dans les classes normales en vue de l'enseignement d'autres matières. Une école offrait des classes de rappel durant toute la journée aux élèves de 7e et de 8e années, tandis que l'autre proposait des classes de rappel d'une demi-journée aux élèves de toutes les années.
- Plusieurs écoles secondaires disposaient de classes communes pour diverses matières, pour des élèves de l'ALS qui en sont aux premiers stades, l'instruction étant alors donnée par des enseignants de l'ALS. Un conseil comportait une petite école secondaire (275 élèves) qui ne comprenait que des élèves d'ALS qui en sont aux premiers stades et tous les enseignants de cette école étaient agréés pour l'enseignement de l'ALS. Les élèves pouvaient s'inscrire à cette école pour un maximum de trois semestres.

Toutefois, ni les conseils scolaires que nous avons visités ni le ministère n'avait évalué les répercussions de ces services différents, ou d'autres services de rechange, sur le temps nécessaire à l'acquisition de l'anglais. Par conséquent, on ne sait quelles méthodes produisent les meilleurs résultats pour des élèves semblables.

Surveillance du ministère

Le ministère ne recueillait pas auprès des conseils scolaires l'information nécessaire pour déterminer si les programmes d'ALS et de PA pour lesquels il verse 225 millions de dollars par année en subventions atteignent les buts fixés.

Par exemple, le ministère n'avait pas comparé les résultats des élèves qui ont reçu des services d'ALS et de PA à une école élémentaire ou secondaire à ceux des élèves dont l'anglais est la langue maternelle. À titre de comparaisons utiles, mentionnons le pourcentage d'élèves qui reçoivent le diplôme et qui par la suite reçoivent un diplôme collégial ou universitaire ou encore qui terminent avec succès un programme d'apprentissage.

Des chercheurs se sont penchés sur le taux d'abandon des élèves de l'ALS ayant débuté la 9e année entre 1989 et 1997 à une école secondaire de l'Alberta; ils ont constaté que ce taux était beaucoup plus élevé que celui des élèves dont l'anglais était la langue maternelle. Les chercheurs ont fait le suivi des élèves en fonction de leur place dans le programme d'ALS (débutant, intermédiaire ou avancé) à leur arrivée à l'école secondaire. Ils ont indiqué que le taux d'abandon variait de plus de 90 % pour les élèves qui en étaient au niveau de débutant dans la maîtrise de l'anglais à environ 50 % pour ceux qui en étaient au niveau avancé, la moyenne globale se situant à 74 %. Les éducateurs que nous avons interviewés estimaient que les taux pour l'ensemble de l'Ontario seraient de beaucoup inférieurs à ceux-ci, mais la majeure partie d'entre eux convenaient que le taux d'abandon des élèves des cours d'ALS serait plus élevé que celui des élèves dont l'anglais est la langue maternelle.

Nous n'avons trouvé aucune étude comparant les taux d'obtention d'un diplôme des élèves des programmes d'ALS et de PA qui sont admis au collège et à l'université à ceux des élèves dont l'anglais est la langue maternelle. Toutefois, un suivi de l'étude de 2004 mentionnée plus haut et réalisée à une grande université de l'Ontario a révélé que même s'ils sont nés au Canada ou s'ils ont émigré au Canada à un jeune âge, les notes universitaires des élèves des programmes d'ALS sont inférieures à celles des anglophones nés au pays, une fois qu'on a apporté des correctifs afin de tenir compte de facteurs comme les niveaux des accomplissements précédents, la classe sociale et la faculté à laquelle l'élève s'inscrit.

S'il disposait de renseignements sur le rendement des programmes d'ALS et de PA de chaque conseil scolaire, le ministère pourrait déterminer les pratiques qui entraînent des cas de rendement scolaire élevé ou faible et, ainsi, collaborer avec les conseils scolaires afin de favoriser le recours à des pratiques exemplaires, de même que corriger au besoin les méthodes inadéquates. Le ministère pourrait également déterminer si on doit offrir des services supplémentaires aux élèves des programmes d'ALS et de PA et, si c'est le cas, effectuer une évaluation par des essais pilotes. Par exemple, on pourrait déterminer l'utilité des programmes d'été et des services d'ALS à la maternelle.

Nous avons noté que le Secrétariat de la littératie et de la numératie avait précisé, dans son document de stratégie de mai 2005, que la possibilité d'assurer un niveau élevé d'alphabétisation est limitée à une période restreinte de la vie d'un enfant. Ainsi, les enfants qui, à l'âge de huit ans, n'ont pas acquis un niveau fondamental d'alphabétisation peuvent se trouver en difficulté pendant tout le reste de leurs études. Ils courent donc un risque accru de ne pas terminer avec succès leurs études.

RECOMMANDATION

Afin que le ministère et les conseils scolaires soient en mesure de déterminer quels services d'anglais langue seconde (ALS) et de perfectionnement de l'anglais (PA) et quelle aide à cet égard sont les plus efficaces et les plus économiques pour répondre aux besoins des élèves, le ministère doit :

- exiger que les conseils scolaires recueillent l'information nécessaire pour pouvoir établir des liens entre les progrès et les résultats des élèves, et le type, le montant et le coût des services d'ALS et de PA offerts et de l'aide que les élèves ont reçus, et fassent rapport à ce sujet;
- coordonner et favoriser des efforts visant à déterminer et à faire la promotion des pratiques exemplaires et évaluer le besoin de services et de soutien supplémentaires, ainsi que les avantages que procureraient ces éléments;
- vérifier les résultats des élèves des programmes d'ALS et de PA, par exemple les taux d'obtention de diplômes et les progrès réalisés après l'obtention du diplôme.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère convient qu'il importe de faire le suivi des progrès des élèves qui apprennent l'anglais, afin de s'assurer que les programmes scolaires offrent le soutien nécessaire.

La politique qui est en cours d'élaboration portera sur 1) la conception de critères pour déterminer les élèves qui doivent apprendre l'anglais, 2) la description des méthodes de collecte de données qui permettent un suivi de ces élèves en tant que groupe, et 3) l'utilisation de cette information pour cerner les programmes et les méthodes les plus efficaces.

GARANTIE D'UNE PRESTATION DE PROGRAMMES DE QUALITÉ PAR LES ÉCOLES

Le simple fait d'établir des politiques sur la prestation des services et l'offre d'une aide aux élèves des programmes d'ALS et de PA ne suffit pas à garantir que ces politiques seront mises en application. Par conséquent, on doit vérifier si les écoles offrent ces services et cette aide de manière adéquate. Toutefois, aucun des conseils scolaires que nous avons visités n'avait établi de processus de contrôle de la qualité afin d'examiner la prestation des programmes d'ALS et de PA par chaque école et de faire rapport à ce sujet. Ces examens porteraient également sur l'exactitude des données recueillies ultérieurement, le cas échéant, sur le rendement des programmes.

Par exemple, le personnel des conseils ne visitait pas les écoles pour vérifier si les progrès des élèves quant à l'acquisition de l'anglais étaient correctement évalués et si les bulletins scolaires étaient produits de manière adéquate. De plus, on ne déployait pas d'efforts pour s'assurer que les élèves des programmes d'ALS et de PA recevaient des commentaires utiles au sujet de leurs tests et de leurs devoirs. Un document du ministère précise que les renseignements sur les points exigeant une amélioration sont plus utiles si la catégorie correspondante de connaissances ou d'aptitudes est précisée et si des suggestions spécifiques sont transmises que si on ne dispose que d'une note globale ou de commentaires généraux.

Lorsqu'on leur a demandé quelles améliorations ils apporteraient aux programmes d'ALS, certains élèves d'écoles secondaires que nous avons interviewés ont mentionné l'absence de commentaires sur les erreurs que contenaient leurs devoirs et ils ont souligné l'importance, pour eux, de comprendre leurs fautes afin de pouvoir les éviter par la suite.

Aucun des directeurs que nous avons interviewés n'avait été évalué par le surintendant au sujet des programmes d'ALS et de PA de son école. Dans le cas d'un conseil, on ne faisait nullement mention, dans les plans d'amélioration des écoles que nous avons visitées, des programmes d'ALS et de PA et, même dans les cas d'autres conseils scolaires qui les mentionnaient, nous n'avons remarqué que peu d'exemples d'initiatives permettant de mesurer l'incidence sur les progrès ou les résultats des élèves. Nous avons constaté que le Secrétariat de la littératie et de la numératie précise, dans son document de stratégie de mai 2005, qu'il vise à faire en sorte que les plans des conseils scolaires précisent les stratégies prévues pour assurer l'équité des résultats pour les groupes désignés.

RECOMMANDATION

Afin d'assurer que les écoles offrent adéquatement des services aux élèves des programmes d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais, le ministère doit exiger que les conseils scolaires établissent des processus de contrôle de la qualité qui examinent et vérifient la conformité de chaque école aux politiques du ministère et du conseil.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère convient du bien-fondé de cette recommandation et, pour faire suite à la consultation de mai 2005, il collaborera avec les dirigeants des conseils scolaires afin d'améliorer les processus de contrôle de la qualité qui se rapportent aux politiques sur les programmes et les services destinés aux élèves qui apprennent l'anglais.

BESOINS DES ÉLÈVES QUI ARRIVENT À LA MI-ANNÉE ET DES ÉLÈVES RÉFUGIÉS

Nous avons remarqué que les besoins de deux groupes d'élèves ne semblaient pas entièrement comblés : les élèves qui arrivent au Canada une fois que l'année scolaire ou le semestre est avancé et qui

Figure 5 : Réfugiés (résidents permanents) accueillis en Ontario, de 2000 à 2004

Source des données : Citoyenneté et Immigration Canada

						moyenne
Âge	2000	2001	2002	2003	2004	sur 5 ans
0 à 4 ans	591	540	466	400	483	496
5 à 13 ans (âge scolaire)	1 551	1 451	1 459	1 398	1 637	1 499
14 à 19 ans (âge scolaire)	844	960	955	985	1 148	978
Plus de 19 ans	3 271	3 057	3 009	2 905	3 024	3 053
Total	6 257	6 008	5 889	5 688	6 292	6 026

parlent peu l'anglais; et les élèves réfugiés, particulièrement ceux qui ont séjourné dans des camps de réfugiés pendant une période prolongée et qui ont reçu une formation scolaire limitée dans leur langue maternelle ou n'en ont reçue aucune

En ce qui concerne les élèves qui arrivent au Canada une fois que l'année de l'école élémentaire ou le semestre de l'école secondaire est avancé, nous avons constaté que les conseils scolaires que nous avons visités plaçaient ces élèves dans des classes en cours, où les élèves ne recevaient aucune note ou crédit, en raison du moment de leur arrivée. En général, les conseils que nous avons visités ne disposaient d'aucun programme pour offrir à ces élèves une formation intensive en anglais pendant ces périodes, ce qui aurait permis de mieux les préparer à la prochaine année scolaire ou au prochain semestre.

Comme l'illustre la figure 5, l'Ontario accueille en moyenne plus de 6 000 réfugiés par année, dont environ 2 500 sont d'âge scolaire.

Les réfugiés d'âge scolaire se retrouvent dans deux catégories :

- ceux qui ont raté deux ou trois années d'école, mais qui ont un certain niveau d'alphabétisme dans leur langue maternelle et qui, tout comme leurs parents, connaissent le concept de l'école, les comportements exigés et la vie urbaine;
- ceux qui ont reçu une formation scolaire restreinte ou n'en ont reçu aucune. Ces élèves proviennent de familles qui ont d'énormes besoins et que le gouvernement fédéral a récemment commencé à accueillir pour des raisons d'ordre

humanitaire. Comme on peut le lire dans un bulletin publié par le programme « Travailleurs de l'établissement dans les écoles » qui est financé par le gouvernement fédéral, ce groupe d'élèves réfugiés peut n'avoir aucune expérience de l'école, il peut ne pas connaître la vie urbaine et les commodités de la ville et il peut faire preuve de comportements adaptés à la vie dans un camp de réfugiés.

L'un des conseils scolaires que nous avons visités avait élaboré un programme spécialement à l'intention des élèves non anglophones qui avaient des lacunes dans leur éducation et il offrait ce programme à certaines écoles élémentaires et secondaires. Ce programme s'adressait aux élèves de 11 à 16 ans, lesquels pouvaient le suivre pendant au plus trois ans. Les deux autres conseils que nous avons visités ne disposaient d'aucun programme de PA et ils ont indiqué qu'ils n'avaient que peu d'élèves dans cette situation.

Nous avons interviewé un travailleur du programme « Travailleurs de l'établissement dans les écoles », qui était auparavant enseignant, au sujet de l'utilité des programmes de PA, dans les cas où ils existent. Ce travailleur estimait que les programmes existants s'adressent aux cas les plus courants, soit les élèves qui ont raté deux ou trois années d'école, et que les programmes ne répondaient pas aux besoins des élèves qui n'avaient jamais fréquenté l'école ou qui avaient raté plusieurs années. Bien que le gouvernement fédéral offre aux familles qui ont des besoins importants une aide à l'établissement et un court programme d'orientation, il ne

dispose pas de programmes pour aider ces élèves quant à leur éducation.

RECOMMANDATION

Afin que les programmes d'anglais langue seconde et de perfectionnement de l'anglais répondent aux besoins de tous les élèves de ces programmes, le ministère doit :

- évaluer les avantages, pour les élèves qui arrivent une fois que l'année scolaire ou le semestre est avancé, des programmes offrant une formation intensive en anglais jusqu'au début de la prochaine année ou du prochain semestre;
- envisager de collaborer avec Citoyenneté et Immigration Canada afin d'élaborer des programmes plus efficaces à l'intention des élèves réfugiés qui ont des besoins importants.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère reconnaît l'importance de répondre aux besoins des élèves qui arrivent une fois que l'année scolaire est commencée, aux besoins des élèves réfugiés et aux besoins des élèves qui n'ont reçu au préalable qu'une formation scolaire restreinte. La politique concernant les élèves qui apprennent l'anglais tentera de déterminer comment on peut répondre aux besoins de ces élèves.

Le ministère continuera de tenir des consultations avec Citoyenneté et Immigration Canada, au besoin, afin d'élaborer des programmes plus efficaces à l'intention des élèves qui apprennent l'anglais.

FINANCEMENT ET RESPONSABILITÉ

Les fonds versés par le ministère aux conseils scolaires pour les élèves des programmes d'ALS et de PA portent sur deux volets. Bien que les élèves des programmes d'ALS et de PA ont, à leur arrivée, des degrés variés de maîtrise de l'anglais et d'éducation, les subventions versées ne se fondent pas sur une évaluation des besoins des différents élèves. Ainsi, les fonds consacrés aux élèves qui ont des besoins importants sont les mêmes que ceux prévus pour les élèves dont les besoins sont moindres.

Le premier volet, qui porte sur les nouveaux immigrants, offre actuellement au total 7 847 \$ par élève admissible sur une période de quatre ans et il se fonde sur le nombre d'élèves qui sont de nouveaux immigrants et qui sont nés dans des pays où l'anglais n'est pas la langue maternelle ou une langue couramment employée. La subvention versée est calculée en fonction d'une échelle à la baisse d'après l'année d'arrivée, comme l'illustre figure 6, pour l'année scolaire 2004-2005. Les directeurs doivent indiquer, en octobre, le nombre d'élèves admissibles inscrits à leur école et adjoindre aux dossiers scolaires de l'Ontario des renseignements adéquats afin de confirmer les nombres transmis au ministère. Les dossiers que nous avons examinés renfermaient l'information exigée.

Le second volet, qui concerne les élèves nés au Canada, prévoit un montant que le ministère calcule en fonction des données de Statistique Canada sur le nombre d'enfants âgés de 5 à 19 ans qui se trouvent dans les limites de chaque conseil et dont la langue parlée le plus souvent à la maison n'est ni l'anglais ni le français. La subvention pour l'année scolaire 2004-2005 était de 26 millions de dollars et elle a été accordée d'après les données du recensement de 1996 de Statistique Canada.

Nous avons noté qu'une étude de Statistique Canada, qui se fondait sur des données de 1994 à 1998, a révélé que les enfants nés au Canada d'immigrants arrivés au pays étaient fortement désavantagés durant les premières années du primaire. Les compétences en mathématiques et en lecture des enfants des familles immigrantes étaient inférieures d'environ 20 % et leurs compétences en écriture, de près de 30 % par rapport à leurs camarades de classe dont les parents sont nés au Canada. Toutefois, on estimait qu'à 10 ou 11 ans, ces enfants réus-

Figure 6 : Subventions d'ALS et de PA versées pour les élèves qui sont de nouveaux immigrants, 2004-2005

Source des données : ministère de l'Éducation

Année d'arrivée	Facteur de pondération	Montant de base (en dollars)	Montant de subvention par élève (en dollars)	Nombre d'élèves	Total des subventions aux conseils scolaires 2004-2005 (en dollars)
2004	1,00	3 203	3 203,00	25 722	82 387 566
2003	0,70	3 203	2 242,10	22 388	50 196 135
2002	0,50	3 203	1 601,50	27 324	43 759 386
2001	0,25	3 203	800,75	28 233	22 607 575
Total			7 847,35		198 950 662

sissaient aussi bien que leurs camarades de classe dans ces trois domaines.

L'étude mentionnée indique que le groupe d'élèves nés au Canada qui ont besoin de service d'ALS sont ceux âgés de 5 à 11 ans, plutôt que ceux du groupe de 5 à 19 ans utilisé dans la formule du ministère. Si le ministère, reconnaissant que les élèves nés au Canada qui apprennent l'anglais ont besoin d'une aide plus importante lorsqu'ils sont jeunes, calculait les subventions à verser aux conseils scolaires en se servant du groupe de 5 à 11 ans plutôt que du groupe plus vaste employé dans la formule actuelle, les résultats indiqueraient sans doute que certains conseils reçoivent des fonds insuffisants, tandis que d'autres en reçoivent trop relativement aux élèves nés au Canada qui apprennent l'anglais.

Nous avons mentionné précédemment dans le rapport que près de 2 500 des réfugiés qui arrivent en Ontario chaque année sont d'âge scolaire. Étant donné que l'éducation de ces enfants présente des lacunes importantes et que, dans certains cas, ils n'ont reçu aucune formation scolaire, les élèves réfugiés ont besoin de plus de services que les élèves dont le seul besoin concerne l'apprentissage de l'anglais. Toutefois, la formule de financement du ministère ne tient pas directement compte des besoins plus importants des élèves réfugiés.

Bien que le document technique de 2004-2005 du ministère sur le financement de l'éducation précise que des subventions sont versées aux conseils scolaires pour les programmes d'ALS et de PA, de sorte que ces conseils disposent de ressources afin de pouvoir répondre aux besoins des élèves qui nécessitent une aide supplémentaire pour renforcer leur maîtrise de la langue d'enseignement, le ministère n'exige pas que ces subventions soient utilisées pour les programmes d'ALS et de PA. En fait, le ministère nous a indiqué qu'il est conscient qu'une partie de ces subventions est souvent employée pour d'autres programmes. Étant donné que le ministère n'exige pas que les conseils scolaires indiquent les montants accordés à chaque programme, nous ne disposons d'aucune information sur l'ampleur des réaffectations, même si un conseil nous a remis des renseignements financiers qui mentionnaient que moins de la moitié de la subvention reçue avait été consacrée aux programmes d'ALS et de PA. Le ministère n'avait pas évalué l'incidence de ces réaffectations sur l'utilité des services offerts aux élèves des programmes d'ALS et de PA.

RECOMMANDATION

Afin de mieux s'assurer que le montant et l'affectation des fonds prévus pour les programmes d'anglais langue seconde (ALS) et de perfectionnement de l'anglais (PA) sont adéquats et correspondent aux besoins des élèves, le ministère doit :

 déterminer si le financement, au lieu de traiter tous les élèves de chaque conseil scolaire sur le même pied, doit tenir compte du pour-

- centage d'élèves ayant des besoins importants dans chaque conseil;
- revoir la subvention versée pour les élèves qui apprennent l'anglais et qui sont nés au Canada, afin de déterminer si le groupe d'âge ciblé pour les élèves est adéquat;
- exiger que les conseils scolaires fassent rapport au sujet de leurs dépenses pour les programmes d'ALS et de PA, dans les cas où des parties importantes des subventions versées pour les programmes d'ALS et de PA sont réaffectées à d'autres programmes, et déterminer l'incidence de cette pratique sur les élèves des programmes d'ALS et de PA du conseil en question.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

La responsabilité est un aspect prioritaire pour le ministère. Celui-ci a déjà entrepris l'examen du modèle de financement actuel pour les élèves immigrants suivant des programmes d'ALS et de PA et pour les élèves nés au Canada suivant des programmes d'ALS, afin de garantir une affectation adéquate des fonds aux programmes d'ALS et de PA.

Un groupe de travail sur l'information financière a passé en revue la possibilité de produire des rapports sur les dépenses des programmes. Le ministère est en train d'étudier le rapport de ce groupe de travail.